

Genre

Biopic
féministe

**Adapté pour
les niveaux**

À partir de la 4^e

**Disciplines
concernées**

Histoire-géographie ·
EMC · DGEMC ·
Anglais



Un film de Mimi Leder

États-Unis · 2018 · 2h

Milieu des années 50, Ruth Bader Ginsburg conjugue sa vie de famille avec ses études de droit. Lorsqu'elle obtient son diplôme, aucun cabinet d'avocats n'est prêt à engager une jeune femme, mère et juive... En 1970, son mari lui soumet une affaire fiscale. Elle comprend qu'il y a sans doute là l'occasion de faire évoluer sa carrière et surtout, de pouvoir changer le regard de la justice sur la discrimination fondée sur le sexe.

Scénario Daniel Stiepleman
Production Participant Media, Amblin Partners, Robert Cort Productions – **Avec Felicity Jones** (Ruth Bader Ginsburg), **Armie Hammer** (Martin Ginsburg), **Justin Theroux** (Melvin Wulf), **Kathy Bates** (Dorothy Kenyon)...

Une Femme d'exception

[ON THE BASIS OF SEX]

Itinéraire d'une figure américaine emblématique de la défense des droits des femmes. Après s'être brillamment imposée dans le monde masculin des avocats, RBG remporte son combat juridique contre les lois sexistes et discriminatoires. Un film aussi efficace que passionnant.

Une Femme d'exception raconte la jeunesse et les débuts de la carrière exceptionnelle d'une femme devenue une icône aux États-Unis : Ruth Bader Ginsburg plus connue sous ses initiales RBG ou *Notorious RBG*. Nommée à la Cour suprême des États-Unis en 1993, elle en fût la doyenne et de loin la plus connue des juges, avant de s'éteindre le 18 septembre 2020, à 87 ans, des suites d'un cancer. La notoriété mondiale dont elle a bénéficié dans les dernières années de sa vie a couronné son parcours, remarquable tant par sa trajectoire que par les résultats de ses actions. Le film relate essentiellement les quinze premières années de la vie publique de RBG, depuis son entrée à Harvard jusqu'à sa première plaidoirie dans un tribunal, au cours d'un procès qui, pour la première fois,

a remis en cause les discriminations fondées sur le sexe (on ne parlait pas encore de genre) dans le droit américain. Felicity Jones incarne avec brio cette jeune avocate, épouse et mère, qui confrontée à une époque et une vie de famille mouvementée, a su faire preuve d'une étonnante opiniâtreté. Tout au long de sa vie et sa carrière, elle s'est battue pour faire reconnaître, par la justice américaine, plusieurs lois comme sexistes et discriminatoires. Avec un rythme enlevé très hollywoodien et des dialogues ciselés (le scénario est signé par Daniel Stiepleman, neveu de RBG), le film ne manque ni d'émotion, ni d'humour. Les élèves se laisseront aisément embarquer par la vitalité de la jeune avocate et il n'est pas exclu qu'ils et elles soient curieux d'en savoir plus sur Ruth Bader Ginsburg ! ♣

États-Unis, XX^e siècle : le long chemin des femmes pour l'égalité des Droits

En 1920, grâce au XIX^e Amendement à la Constitution, les femmes américaines accèdent à la citoyenneté politique et donc au droit de vote. Pourtant la Cour suprême persiste à les considérer avant tout comme des mères de famille. Les juges considèrent à l'époque que toute activité féminine (civique ou professionnelle) en dehors du foyer familial ne peut être que subsidiaire. Jusque dans les années 1960, la famille traditionnelle constitue le cœur de la société. Une conception conventionnelle profondément ancrée dans la société américaine et qui perdurera longtemps. Mais ce modèle, à son apogée dans les années 1950, est ébranlé dans les années 60 et 70. Dès les années 1950, la lutte des Noirs américains pour obtenir la déségrégation et l'égalité des droits dans la loi et dans les faits se traduit par le mouvement des droits civiques. Dans les années 1960, l'effervescence militante sur les campus universitaires et les contestations multiformes – soutien à la lutte contre la discrimination raciale, condamnation de la guerre du Vietnam, rejet de la société et du mode de vie américain traditionnel, montée des féminismes – bouleversent la société américaine. Les changements des mentalités sont amorcés. Les femmes se mobilisent aux côtés des minorités raciales pour le vote de la loi sur les droits civiques (*Civil Rights Act*, 1964), dont le Titre VII interdit les discriminations dans l'emploi fondées sur la race et le sexe. Leur prise de conscience politique donne naissance à de nouveaux mouvements féministes – tel que le *Women's Lib* (*Women's Liberation Movement*) – luttant contre toutes les formes de sexisme et de discrimination et prônant l'égalité des sexes. En 1963, est publié l'ouvrage de Betty Friedan, *La femme mystifiée*, qui dénonce « le piège de l'épouse modèle, humble et soumise ». Ce livre pose les bases du mouvement féministe américain moderne. La même année, le président John F. Kennedy commande un rapport sur l'égalité des sexes à la Commission sur le statut des femmes. Le flagrant constat des discriminations contre les femmes conduit à la constitution de nombreux groupes de femmes tant au niveau local que fédéral. Pauli Murray, féministe et juriste noire, et membre de la Commission présidentielle sur le statut des femmes, s'empare de la question de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la pensée juridique américaine (Pauli Murray est l'une des juges du tribunal fictif chez les Ginsburg [01:13:08 - 01:18:07]). Elle contribue en 1964 à faire adopter le *Civil Rights Act* (Cf. ci-avant). En 1966, Betty Friedan et Pauli Murray, accompagnées d'une trentaine de femmes engagées dans la défense des intérêts des femmes, créent *La National Organization for Women (NOW)*. Le mouvement féministe se renforce et un changement de perspectives dans le droit américain concernant les droits et devoirs des femmes se dessine. Une révolution des mœurs est en marche et va marquer les années 1970. En 1970, près de 50 000 femmes défilent dans les rues de New York pour l'égalité (*Women's Strike for Equality*). En 1971, le mouvement féministe s'empare de la journée du 8 mars pour en faire un moment fort de revendications pour l'égalité des droits politiques et sociaux, comme la légalisation de l'avortement ou l'égalité



La National Organization for Women et d'autres associations manifestent devant le Capitole à Washington, en juillet 1979.

au travail. En 1978, les féministes américaines font l'histoire avec la plus grande marche, jusqu'alors, pour les droits des femmes dans l'histoire du pays : 100 000 femmes défilent à Washington pour la ratification de l'amendement sur l'égalité des droits, *L'Equal Rights Amendment (ERA)* : « L'Égalité des droits en vertu de la loi ne peut être déniée ou restreinte, ni par les États-Unis, ni par aucun État, en raison du sexe. » Cet amendement initialement présenté au Congrès en 1923, à nouveau proposé en 1972, n'a jamais été validé. En 2020, 38 États – nécessaires pour l'adoption de l'amendement – avaient ratifié l'ERA mais les trois derniers l'ont fait après la date limite (30 juin 1982) imposée par le paragraphe 638 introduit en 1977 et adopté par le Congrès en 1978. Selon la Cour suprême, les « ratifications des demandeurs ont eu lieu après les délais initiaux et prolongés que le Congrès a joints à l'ERA ». Par conséquent, la Cour a conclu que « l'archiviste n'a pas l'obligation de publier et de certifier l'ERA ».

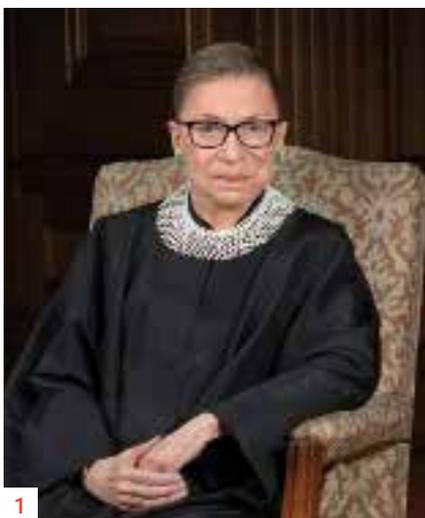
FEMMES ET JUGES AUX ÉTATS-UNIS

Le président Jimmy Carter (1977-1981) fait passer les sièges de juge de district occupés par des femmes de mois de 2 % à 14%. Au milieu des années 1990, seulement 14% des juges d'État étaient des femmes. En plus de 200 ans d'existence, la Cour suprême des États-Unis a accueilli 120 juges, dont 115 étaient des hommes et 117 étaient blancs. En 1967, le président Lyndon Johnson nomme Thurgood Marshall, premier afro-américain à siéger à la Cour. En 1981, le président Ronald Reagan nomme la première femme à la Cour suprême, Sandra Day O'Connor. Treize ans plus tard, elle était rejointe par Ruth Bader Ginsburg. En 2022, Ketanji Brown Jackson est nommée par le président Joe Biden et confirmée par le Sénat. Six femmes ont été nommées à la Cour suprême et quatre y siègent en 2022 : Sandra Day O'Connor de 1981 à 2006, Ruth Bader Ginsburg de 1993 à 2020, Sonia Sotomayor, en fonction depuis 2009, Elena Kagan depuis 2010, Amy Coney Barrett depuis 2020 et Ketanji Brown Jackson, première femme afro-américaine, depuis 2022.

Deux femmes d'exception pour un film

UNE PÉRIODE PROPICE À LA SORTIE DU FILM

En novembre 2016, le candidat républicain Donald Trump remporte les élections à la présidence des États-Unis. Au lendemain de son investiture à la Maison Blanche, le 21 janvier 2017, la première *Women's March* réunissait 500 000 personnes à Washington D.C. (environ 4,6 millions dans tout le pays) pour protester contre la victoire de Trump et dénoncer ses positions racistes, sexistes, misogynes et xénophobes. Cette vague féministe anti-Trump se crée aussi dans le prolongement du mouvement #MeToo pour dénoncer harcèlement et agressions sexuelles. En 2018, Ruth Bader Ginsburg [1], âgée de 85 ans, juge à la Cour suprême des États-Unis, est devenue l'une des héroïnes des jeunes progressistes, une icône populaire qui dépasse tous les clivages y compris générationnels. Ginsburg fait figure de rempart féministe car l'une des seules démocrates de la Cour suprême s'opposant à la politique réactionnaire et misogyne de Trump. Lors de la campagne présidentielle en 2016, elle avait déclaré dans une interview au *Times* « Je ne peux pas imaginer ce que serait le pays avec Donald Trump comme président », ce à quoi l'intéressé avait répondu : « La juge Ginsburg a mis tout le monde dans l'embarras en faisant des déclarations politiques très stupides à mon sujet. Son esprit est abattu – démissionnez ! » C'est dans ce contexte de vent de révolte féministe et de grande popularité de *Justice Ginsburg* que sont produits deux films



1

à son sujet. Le premier, **Notorious RBG** (2018), est un documentaire biographique coproduit par CNN et réalisé par deux femmes, Betsy West et Julie Cohen. Le second, **Une Femme d'exception**, est un *biopic* hollywoodien dont le titre original **On the Basis of Sex** est plus explicite, sorti en salles aux États-Unis, en décembre 2018, après le mouvement #MeToo et après deux ans de présidence Trump. Un contexte qui a sans aucun doute favorisé la production de ces deux films car si **Une Femme d'exception** sort en 2018, le scénario de Daniel Stiepleman, le neveu de Ruth Bader Ginsburg, a été écrit bien plus tôt.

UN SCÉNARIO VALIDÉ PAR RBG ELLE-MÊME

Daniel Stiepleman a eu l'idée d'écrire le scénario à l'enterrement de son oncle Martin Ginsburg en 2010. « Je n'avais jamais autant admiré un couple que celui que formaient oncle Marty et tante Ruth » explique-t-il. Il a attendu un an avant d'oser en parler à sa tante. « Finalement, je lui ai dit que j'avais une idée de scénario et que j'aimerais bien qu'elle m'accorde son autorisation, si possible, et que son aide me serait très précieuse. Elle a répondu : « Si c'est ça que tu as envie de faire de tes journées... » Et donc je me suis rendu à Washington et on a passé plusieurs jours ensemble. » En 2011, Stiepleman épiluche les archives personnelles de Ginsburg, des années 1960 et 1970, ou celles de la Bibliothèque du Congrès, et pose des questions à sa tante. Plus tard, il envoie un projet à Karen Loop, qui fut sa directrice lorsqu'il enseignait l'écriture scénaristique au *Columbia College de Chicago*. Elle trouve l'histoire tellement captivante qu'elle l'a fait lire au producteur Robert Cort qui, à son tour, confirme le potentiel prometteur du scénario. En 2014, le scénario **On the Basis of Sex** figure sur la *Black List* qui recense les scripts les plus appréciés de Hollywood qui n'ont pas encore trouvé de producteur. Il faudra attendre quatre ans et quelques événements majeurs pour provoquer le destin.

L'HOMMAGE D'UNE FEMME À UNE AUTRE
Plusieurs fois lauréate des *Emmy Awards* pour la série **Urgences** dont elle fut productrice exécutive et réalisatrice,



2

Mimi Leder [2] est à l'origine de nombreux longs métrages et séries télévisées. Première femme ayant intégré le programme de direction de la photographie du Conservatoire de l'*American Film Institute* à Los Angeles et à en être diplômée, elle fait ses débuts en tant que réalisatrice avec la série culte **La Loi de Los Angeles**, puis elle s'impose rapidement comme l'une des réalisatrices les plus sollicitées du petit écran. En 1997, Steven Spielberg l'engage pour réaliser le premier long métrage produit par DreamWorks, **Le Pacificateur**. Elle enchaîne avec **Deep Impact** qui à l'époque de sa sortie, fut le film le plus lucratif jamais réalisé par une femme. En 1999, Mimi Leder obtient le *Franklin J. Schaffner Award* (décerné chaque année par l'*American Film Institute* à une ancienne élève du Conservatoire pour son talent et son engagement) et, en 2000, le *Women in Film Crystal* (prix qui honore les femmes dans les communications et les médias). **Une Femme d'exception** est le cinquième long métrage de Mimi Leder. Déterminée à raconter l'histoire de cette femme forte au destin extraordinaire, elle a senti immédiatement une certaine proximité avec Ruth Bader Ginsburg. « Il fallait que je fasse ce film. (...) Je me suis tout de suite identifiée à la trajectoire et à la destinée de la Juge Ginsburg. (...) Je voulais raconter son histoire parce que, moi aussi, j'ai fait face à l'adversité, à la discrimination, et j'ai dû me battre pour décrocher des projets que des hommes moins qualifiés que moi obtenaient sans problème. J'ai repéré beaucoup de points communs dans nos parcours : nous sommes toutes les deux mères, toutes les deux juives, et nous avons une très longue histoire d'amour et une relation très égalitaire avec nos maris. C'était très cohérent par rapport à notre film et à la métaphore qu'il suggère. »

« *Ten Thousand Men of Harvard* »

Les deux premières minutes du film plantent le décor. Dans leurs costumes sombres bien coupés, de jeunes hommes, en majorité blancs, marchent ensemble au rythme d'un des hymnes de victoire de l'équipe de football américain de l'université de Harvard, une *fight song* (chanson de combat) : *Ten Thousand Men of Harvard* (cf. encadré). D'emblée, le ton est donné. Ces hommes déterminés et arrogants forment une armée à la conquête du pouvoir. Mais au milieu des pantalons et des mocassins, apparaissent des chaussures à talons et le bas d'une jupe bleu clair. C'est ainsi que l'on découvre progressivement celle qui d'ores et déjà représente l'exception : la jeune Ruth Bader Ginsburg, l'une



des neuf femmes parmi les cinq cents hommes qui entrent, en cette année 1956, dans la sacrosainte faculté de droit de Harvard. La faculté de droit de l'université de Harvard (Cambridge, Massachusetts) voit le jour en 1817. Elle est alors réservée aux hommes. C'est la plus ancienne faculté de droit des États-Unis et l'une des plus prestigieuses au monde. Face aux arguments qui allaient « du risque de devoir gérer des hommes et des femmes en âge de se marier » en passant par « des doutes concernant les capacités mentales naturelles du sexe féminin », des femmes déterminées eurent l'idée de développer leur propre institution, annexe de Harvard, qui ouvrit ses portes en 1879, avant de devenir le collège d'État *Radcliffe College*, en 1894. Les cours étaient les mêmes que ceux dispensés aux hommes par les professeurs de Harvard (tous des hommes jusqu'en 1948) mais les diplômés délivrés étaient différents. Il semble que c'est officiellement en 1950 que les femmes entrent pour la première fois à la faculté

TEN THOUSAND MEN OF HARVARD (TRADUCTION)

« Dix mille hommes de Harvard veulent la victoire aujourd'hui. Car ils savent que sur le vieil Eli, C'est Harvard qui domine. Alors nous allons vaincre tous les hommes d'Eli, Et quand le jeu se terminera, nous chanterons à nouveau : Dix mille hommes de Harvard ont gagné la victoire aujourd'hui. »

de droit de Harvard. Ce n'est qu'en 1963 qu'un diplôme estampillé Harvard a récompensé, pour la première fois, une femme, Judy Ley Allen. En 1977, le ratio d'admission qui prévoyait une femme pour quatre hommes fut abandonné au profit des admissions « *sex blind* ». Radcliffe a été entièrement intégrée à Harvard en 1999. Les inégalités persistent et Harvard reste un lieu hautement masculin, en 2017, six clubs étudiants sur huit n'ouvraient toujours pas leurs portes aux femmes...

SÉQUENCES-CLÉS

L'accueil du doyen Griswold

[00:02:49-00:04:05] LE DISCOURS D'ACCUEIL DANS LE AUSTIN HALL D'HARVARD

Le doyen, Erwin Griswold, accueille officiellement les nouveaux étudiants par le traditionnel discours. Un monologue particulièrement annonciateur de la suite, à plusieurs égards. Le doyen commence par demander aux jeunes gens de regarder autour d'eux et entame une liste des différents profils présents : « Dans cette salle, il y a des boursiers de Rhodes et Fulbright, des membres de Phi Beta Kappa, un dirigeant de syndicat d'étudiants et un capitaine de football. » La bourse Rhodes fut réservée aux hommes, quasi-exclusivement blancs, jusqu'en 1962. Le programme Fulbright, créé en 1946 par le Congrès américain, était destiné aux jeunes gens les plus méritants sans distinction de sexe mais l'exigeante sélection était « mécaniquement » favorable aux hommes. Phi Beta Kappa, fondée en 1776, est alors la plus ancienne

et la plus prestigieuse confrérie étudiante. Les fraternités à lettres grecques n'étaient pas mixtes. Il n'est point nécessaire de préciser que les syndicats d'étudiants et les équipes de football sont alors majoritairement des « affaires d'hommes ». Sans conteste, le doyen s'adresse aux messieurs et élude totalement la présence des neuf femmes dans l'assistance, ce qu'il confirme quelques secondes plus tard en posant la question : « Que signifie être un homme de Harvard ? » La réponse qu'il formule est particulièrement intéressante car elle peut être interprétée de deux manières. La première interprétation est simple : le doyen donne sa définition, fidèle à ses convictions. L'« *homme de Harvard est intelligent bien sûr mais il est aussi tenace. C'est un leader voué à l'État de droit, attentif à son pays. Fidèle à la tradition. Enfin, il respecte et protège nos institutions* ».

On pourra interroger les élèves sur leur interprétation de cette réponse. En quoi



cette description, ces traits de caractères et d'attitude correspondent-ils à la personnalité de Ruth Bader Ginsburg ? Comment Ruth accueille ces mots ?

[00:04:53-00:08:00] LE DINER CHEZ LE DOYEN

Cette séquence est également révélatrice des traditions patriarcales et son analyse permettra aisément d'ouvrir le débat sur les usages (les dames doivent être escortées par les messieurs), les stéréotypes (le doyen accueille les nouvelles étudiantes avec cette question : « *Qui êtes-vous, d'où venez-vous et pourquoi occupez-vous une place qui aurait pu aller à un homme ?* »). Par ailleurs, la réponse de Ruth Bader Ginsburg illustre d'ores et déjà son intelligence et sa répartie.

On pourra demander aux élèves d'expliquer pourquoi.

La stratégie de RBG : le droit pour obtenir justice

DE L'ÉCOLE DE DROIT À LA COUR

Dès ses premières années d'enseignement à l'école de droit Rutgers (elles sont alors moins de vingt femmes à enseigner le droit aux États-Unis), elle lutte en permanence pour avoir les mêmes droits que ses homologues masculins : pour obtenir un salaire égal, pour obtenir le renouvellement de son contrat alors qu'elle est enceinte (elle gagnera l'équivalent d'un procès aux prud'hommes contre l'école en 1969). Si Ginsburg considère que toute discrimination est injuste, les discriminations à l'encontre des femmes la révoltent particulièrement. Elle utilisait souvent la citation de la célèbre féministe Sarah Grimké (1792-1873) : « *Je ne réclame aucune faveur pour les femmes, tout ce que je demande à nos frères, c'est qu'ils retirent leur pied de notre nuque* » [01:50:34]. Elle en a fait un principe de vie. Au début des années 1970, Ginsburg se confronte à la nouvelle génération de jeunes étudiants en droit [00:31:31-00:34:14] et à sa propre fille [00:35:13-00:36:41]. Elle prend conscience de la signification d'une phrase qui lui avait été enseignée par un des professeurs de Harvard, Pr. Freund : « *Si une Cour n'est pas affectée par la météo du jour, elle le sera par le climat de l'époque* » [00:19:27]. Et le climat des années 70 est propice aux changements. Elle s'était résignée à enseigner le droit puisqu'on l'avait empêchée de l'exercer mais il était temps que cela change. Et lorsque son époux lui exprime la fierté qu'il éprouve à son sujet : « *Tu vas former les avocats qui changeront le monde !* » Elle répond : « *C'est ce que JE voulais faire !* » [00:39:40]. Ils vont commencer à le faire ensemble. À l'automne 1970, Martin Ginsburg montre à son épouse le dossier d'une affaire fiscale qui relève clairement d'un cas de discrimination basée sur le sexe, à l'encontre d'un



homme : l'affaire Moritz c. Trésor public [00:39:53 - 00:41:28]. Ce sera le début de la longue carrière d'avocate puis de juge de Ruth Bader Ginsburg. En 1972, elle fonde un groupe dédié à la défense des droits des femmes au sein de l'Union américaine pour les libertés civiles (ACLU), et s'attaque à des centaines d'affaires similaires à la première. Petit à petit, elle détricote des lois, parmi quelques 178 lois qui énoncent des différences basées sur le sexe, et prouve que chacune d'elles est anticonstitutionnelle. Un de ses objectifs fût de convaincre la Cour suprême que le XIV^e Amendement de la Constitution, qui garantit l'égalité de protection de tous, ne s'applique pas seulement à la discrimination raciale, mais également aux discriminations de genre.

NE JAMAIS OFFENSER POUR CONVAINCRE

Confrontée personnellement à la discrimination dès son entrée à Harvard, Ruth Bader Ginsburg commence dès lors à façonner sa vision du droit. Pour parvenir à ses fins, elle déploie un art consommé des relations humaines, de l'écoute et du respect, sans jamais perdre en exigence et en opiniâtreté.

Comparer et analyser son attitude selon ses interlocuteurs. Dans la sphère publique, Ruth écoute, répond, parfois avec ironie, mais toujours de manière posée car en fine stratège, elle sait que pour garder le respect, elle ne doit pas dépasser la limite de ce qui pourrait offenser ; que dans cette société profondément patriarcale, elle doit contrôler ses émotions, comme sa mère le lui a enseigné, pour ne pas subir les critiques et les injures émises contre les femmes qui « sortent du rang ». Elle sait enfin que ceux qui écrivent les lois et les font appliquer sont des hommes et qu'elle devra donc s'en faire des alliés et non des ennemis. **Dans la sphère privée,** familiale ou amicale, Ruth lâche prise et exprime sans détours ses émotions, avoue ses doutes et ses frustrations. Tout d'abord à son mari, Martin Ginsburg. **Demander aux élèves de définir le couple Ginsburg et ce qu'il représente face aux stéréotypes.** Jane, sa fille, adolescente et déjà militante, la pousse dans ses retranchements et déclenche autant

l'incompréhension que la fierté.

Questionner les élèves sur la différence des points de vue, Ruth vs Jane, selon les générations. Melvin Wulf, directeur juridique national de l'ACLU, est l'ami d'enfance. Ruth et Mel se parlent sans langue de bois. **Étudier leurs modes de communication. Que révèlent-ils ?**

Exemple : la scène où il lui demande avec autorité « *maîtrise tes émotions* » et elle rétorque « *toi d'abord* » [01:21:35-01:24:01].



Repères chronologiques : RBG EN QUELQUES DATES

- **15 mars 1933** : naissance à Brooklyn de Joan Ruth Bader.
- **1954** : diplômée de l'université de Cornell. Mariage avec Martin Ginsburg.
- **1955** : naissance de leur fille, Jane.
- **1956** : entrée à Harvard.
- **1959** : doctorat en droit à l'université de Columbia, New York.
- **1963-1972** : professeure à la Rutgers School of Law.
- **1965** : naissance de leur fils, James.
- **1970** : co-fondation de la première revue juridique exclusivement consacrée aux droits des femmes (*Women's Rights Law Reporter*).
- **1971** : première plaidoirie.
- **1972** : création d'une section féminine au sein d'ACLU (Union américaine pour les libertés civiles).
- **1972-1980** : professeure de droit à l'université de Columbia.
- **1980** : nommée juge à la Cour d'appel fédérale du District de Columbia par le Président Jimmy Carter.
- **1993** : nommée à la Cour Suprême par le Président Bill Clinton. Le Sénat vote pour à 96 voix contre 3.
- **18 septembre 2020** : décès.

Charles E. Moritz c. Trésor public

Plus de la moitié du film se concentre sur cette affaire, grâce à laquelle, pour la première fois aux États-Unis, une disposition du Code des impôts a été annulée car déclarée inconstitutionnelle.

PROLOGUE

Denver (Colorado), 1968. Célibataire, jamais marié, Charles Moritz n'a d'autre choix que de confier les soins de sa mère invalide de 89 ans, dont il a la charge, à une aide-soignante à domicile pour continuer à exercer sa profession. Il demande alors à l'administration fiscale, en vertu de l'Article 214 du Code des impôts, une déduction d'impôts sur le salaire de l'aide-soignante qu'il emploie. L'administration fiscale refuse au motif que Moritz est un homme qui n'a jamais été marié et par conséquent, il n'est pas admissible à l'allègement fiscal selon les critères dudit Art. 214 qui prévoit les dispositions suivantes : « Le contribuable, une femme ou un veuf, ou un homme dont l'épouse est frappée d'incapacité ou est institutionnalisée, peut déduire des frais payés au cours de l'année d'imposition pour s'occuper d'une ou de plusieurs personnes à charge, mais seulement si ces soins visent à permettre au contribuable d'occuper un emploi rémunéré. » En 1970, Charles Moritz est débouté par le juge Norman

O. Tietjens à la Cour fédérale de district. C'est justement cet article « Section 214 » du Code des impôts qui va susciter l'enthousiasme de Ruth B. Ginsburg [00:40:37 - 00:41:27] : « Il s'agit de discrimination sexuelle envers un homme. Si une Cour fédérale statue que cette loi est inconstitutionnelle alors elle pourrait faire jurisprudence pour les autres affaires. Femmes et hommes. Ça peut faire capoter ce satané système de la discrimination. Il nous faut cette affaire. »

LE PROCÈS [01:30:14 - 01:49:27]

Moritz a contesté la première décision et a donc interjeté appel auprès de la Cour d'appel des États-Unis pour le dixième circuit. Ruth et Martin Ginsburg, aidés de Melvin Wulf, directeur juridique de l'ACLU, ont représenté Charles Moritz. Leur stratégie a fait valoir que Moritz aurait eu droit à la déduction s'il avait été une femme. Qu'il n'y avait aucun fondement rationnel à la différence de traitement entre les hommes et les femmes dans ce cas. Par conséquent, le refus de la déduction constituait une discrimination fondée sur le sexe et un déni inconstitutionnel d'une protection égale en violation du XIV^e Amendement à la Constitution des États-Unis. En sortant du tribunal, Ruth Ginsburg dit à Mel Wulf [01:48:28] :



« On ne sait pas qui a gagné ! » En effet, la Cour d'appel a estimé, près de deux ans plus tard, que le code des impôts était en conflit avec la clause de protection égale de la Constitution. En réalité, une autre affaire avait établi ce précédent. En 1971, dans l'affaire Reed c. Reed, la Cour suprême a annulé, pour la toute première fois de son histoire, une loi sur les motifs de discrimination fondée sur le sexe. Ginsburg a contribué à la victoire historique, non pas en plaçant devant la Cour, mais parce qu'elle avait rédigé une plaidoirie en s'appuyant sur les arguments développés quelques mois plus tôt pour Moritz et, en hommage à ses prédécesseurs, elle cita deux éminentes avocates féministes, Dorothy Kenyon et Pauli Murray (deux personnages incontournables du film), comme coauteurs.

Toute la séquence au tribunal est intéressante à commenter avec les élèves, pour essayer comprendre les arguties des avocats. La plaidoirie de Ruth Ginsburg spécifiquement (disponible en complément en ligne – en anglais).

Comprendre le système juridique aux États-Unis

ÉTATS ET GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le pouvoir judiciaire des États-Unis est partagé entre cinquante États et le gouvernement fédéral. Chaque État a ses propres tribunaux. Le service contentieux des impôts (*Tax Court*) relève de la juridiction fédérale. Les juridictions fédérales s'organisent sur trois niveaux : cours de district (94 tribunaux répartis sur tout le territoire. Premier niveau des procès avec un seul juge) ; cours d'appel (13 circuits. Trois juges) – dans le film, la cour d'appel pour le dixième circuit à Denver ; La Cour suprême (plus haute instance de la branche judiciaire. Composée de neuf *Justices* (juges), nommés à vie par le président et validés par le Sénat. La Cour

suprême tranche en dernier recours, après un jugement en appel, une décision validée soit par l'État fédéral, soit par l'un des cinquante États.

COMMON LAW

Le système juridique américain est inspiré du *Common Law*, droit non-codifié. Lors d'un procès, le juge est tenu d'appliquer la même solution de droit à une cause semblable. C'est la règle du précédent. Cependant, la Cour suprême n'est pas strictement liée à la règle du précédent. Elle se doit avant tout d'interpréter la Constitution des États-Unis pour aboutir à une décision. La jurisprudence désigne l'ensemble des décisions de justice relatives à une ques-

tion juridique donnée (ou simplement l'une d'entre elles), précédemment rendues, qui illustrent la manière dont un problème juridique a été résolu. Dans la tradition de la *Common Law*, la jurisprudence est donc une source importante du droit. Les juges ont donc un pouvoir de création des règles de droit et de contrôle de la conformité des lois par rapport à la Constitution. Pour qu'une décision légale s'applique à l'ensemble des États, il faut que le Congrès vote une loi ou que la Cour suprême des États-Unis rende un arrêt constitutionnel.

LA CONSTITUTION

La Constitution des États-Unis d'Amérique est rédigée et ratifiée par treize

États fédérés en 1787, et devient, selon ses propres termes, la « loi suprême du pays ». En vigueur depuis le 4 mars 1789, elle est fondée sur une séparation des pouvoirs : 1- La branche législative chargée de voter les lois. Il s'agit du Congrès (Chambre des représentants et Sénat) qui siège au Capitole. 2- La branche exécutive chargée de faire respecter les lois. C'est le président des États-Unis qui réside à la Maison Blanche. Il a un droit de veto sur les textes législatifs. 3- La branche judiciaire chargée d'interpréter les lois. À son sommet la Cour suprême qui veille au respect de la Constitution par les lois, par les États fédérés et les organes de l'État fédéral. Afin d'éviter des abus de pouvoir, un système de *Checks and Balances* (littéralement contrôles et contrepoids) est censé garantir l'équilibre des pouvoirs.

La Constitution a été amendée vingt-sept fois. Les amendements s'ajoutent au texte sans le modifier. Un amendement peut ainsi invalider des parties du texte qui figurent avant lui, mais celles-ci demeurent écrites dans la Constitution. Les dix premiers amendements, adoptés dès 1789 et ratifiés en 1791, forment la Déclaration des droits – *Bill of Rights*. Après la guerre de Sécession (1861-1865),

le Congrès propose trois amendements (XIII^e, XIV^e et XV^e), tous trois liés à la question de l'esclavage et de ses suites, les trois restreignant les pouvoirs des États. Parmi les douze amendements ratifiés au XX^e siècle, trois portent sur le droit de vote dont le XIX^e, ratifié en 1920, qui stipule que le droit de vote ne peut être restreint ou refusé en raison du sexe. La Constitution est la clé de voûte de la société américaine, elle est le fondement du gouvernement, le socle des lois et un héritage culturel historique quasi immuable.

LE XIV^e AMENDEMENT

Section 1 du XIV^e Amendement : « Toute personne née ou naturalisée aux États-Unis, et soumise à leur juridiction, est citoyen des États-Unis et de l'État dans lequel elle réside. Aucun État ne fera ou n'appliquera de lois qui restreindraient les privilèges ou les immunités des citoyens des États-Unis ; ne privera une personne de sa vie, de sa liberté ou de ses biens sans procédure légale régulière ; ni ne refusera à quiconque relève de sa juridiction l'égalité de protection des lois. » La proposition « ne privera une personne de sa vie... » est la clause de procédure légale et la proposition suivante

« ni ne refusera... » est la clause d'égalité de protection. Ces deux dernières sont tellement importantes en droit qu'elles sont souvent désignées par les simples termes de « *Due Process* » et « *Equal Protection* », la référence à la Constitution étant évidente.

Comprendre ces notions est indispensable pour saisir la tactique juridique de Ruth Ginsburg qui, tout en adoptant une position progressiste, respecte les institutions. Elle se nourrit de la lecture de la Constitution, des lois, des jurisprudences, pour faire de cet héritage juridique et culturel le socle de sa stratégie.

Aperçu de la première page de la Constitution des États-Unis d'Amérique.



Des affaires juridiques qui ont marqué l'histoire des États-Unis

À l'instar de l'esprit méticuleux de RBG, la réalisatrice et le scénariste ont attaché beaucoup d'importance aux détails et aux références. **Engager un travail de recherches avec les élèves pour constituer un corpus de connaissances autour des notions de discriminations, particulièrement envers les femmes, dans l'histoire des États-Unis. Notamment à partir des affaires citées dans le film :**

- **Myra Bradwell c. État de l'Illinois** : 1873, Myra Bradwell conteste le refus du Barreau de l'Illinois de la laisser exercer la profession d'avocate.
- **Muller c. Oregon** : 1908, la Cour suprême examine si un État peut limiter le nombre d'heures qu'une femme peut travailler sans limiter également les heures des hommes.
- **Valentine Goesaert c. Cleary** : 1948, la Cour confirme une loi du Michigan qui interdit aux femmes de servir dans un bar dans les villes de 50 000 habitants ou plus, à moins que leur père ou mari soit propriétaire de l'établissement.
- **Brown c. Conseil de l'éducation** : 1954, décision historique de la Cour suprême qui statue que les lois des États américains établissant la ségrégation raciale dans les écoles publiques sont inconstitutionnelles.
- **Gwendoline Hoyt c. État de Floride** : 1961, Hoyt est jugée

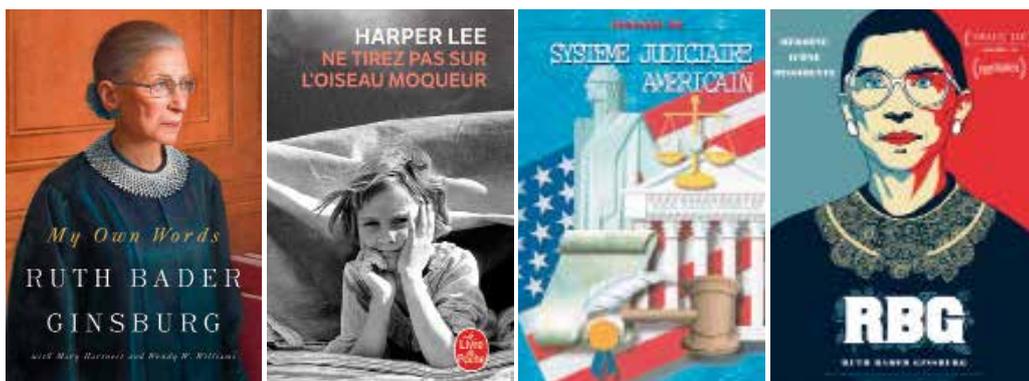
coupable par un jury composé exclusivement d'hommes car la Cour suprême dispense automatiquement les femmes de la responsabilité d'être jurées.

- **Levy c. Louisiane** : 1968, la Cour suprême affirme que la loi de Louisiane, en discriminant les enfants hors mariage, viole le XIV^e Amendement et est donc invalide.
- **Reed c. Reed** : 1971, la Cour suprême statue pour la première fois que la clause de protection égale du XIV^e Amendement à la Constitution interdit un traitement différentiel fondé sur le sexe, invalidant le code de l'Idaho qui précisait que « les hommes doivent être préférés aux femmes » dans la nomination des administrateurs de successions.

Débattre avec les élèves autour de la décision de la Cour suprême, du 24 juin 2022, qui par 6 voix contre 3, a révoqué l'arrêt Roe v. Wade. Les États sont désormais libres de définir la politique relative à l'avortement dans leur juridiction.

- **Roe v. Wade** : 1973, arrêt historique. La Cour suprême statue, par sept voix contre deux, que le droit à la vie privée en vertu de la clause de « *Due Process* » découlant du XIV^e Amendement à la Constitution s'étend à la décision d'une femme de poursuivre ou non sa grossesse.

Des références pour aller plus loin



Bibliographie

- **Ruth Bader Ginsburg**, *My Own Words*, Ed. Simon & Schuster, oct. 2016. Cet ouvrage, en anglais, met en valeur l'étonnante diversité intellectuelle de Ruth Ginsburg. Elle y évoque l'égalité des sexes, le fonctionnement de la Cour suprême, étant juive, du droit et des avocats, et de l'importance de regarder au-delà des frontières américaines pour interpréter la Constitution. Tout au long de sa vie, la juge Ginsburg a été une auteure prolifique et une conférencière publique. Ginsburg et ses biographes officielles, Mary Hartnett et Wendy W. Williams, présentent chaque chapitre et fournissent un contexte biographique et des citations tirées de centaines d'entrevues qu'elles ont menées.
- **Harper Lee**, *Ne tirez pas sur l'oiseau moqueur*, Poche, 2006. Dans **Une Femme d'exception**, Jane et Ruth Ginsburg ont plusieurs discussions autour de ce livre et de son personnage principal, Atticus Finch, un avocat d'Alabama, à l'époque de la Grande Dépression. Ce classique de la littérature américaine, publié en 1960, au cœur de la lutte pour les droits civiques des Noirs aux États-Unis, fut couronné par le prix Pulitzer en 1961.

Filmographie

- **Notorious RBG** de Betsy West & Julie Cohen. 1h38 Dans ce documentaire de 2018, les réalisatrices nous font découvrir la fascinante vie de celle que l'on nomme alors « Notorious RBG ». Le témoignage de Ruth Bader Ginsburg est passionnant et dit beaucoup de son époque et de son pays.

Ressources en ligne

RBG

- <https://achievement.org/achiever/ruth-bader-ginsburg/> En anglais. Une biographie complète de Ruth Bader Ginsburg, complétée par une interview et une galerie de photos.
- **Discriminations vs. Droits des femmes**
- <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-etudes-americaines-2001-1-page-87.htm> Élisabeth Boulot, « La Cour suprême, les droits des femmes et l'égalité des sexes », *Revue française d'études américaines*, 2001/1 (no87), p. 87-101.
- <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2012-2-page-63.htm> Marie Mercat-Bruns, « Discrimination fondée sur le sexe aux États-Unis :

une notion juridique sous tensions », *La Découverte*, « Travail, genre et sociétés » 2012/2 n° 28, p. 63-87.

- **DOI :10.2861/548154** Étude « Les principes d'égalité et de non-discrimination, une perspective de droit comparé. États-Unis d'Amérique » rédigée par Elizabeth L. Osborne, bibliothécaire spécialiste principale des références juridiques, Bibliothèque juridique du Congrès, de la Bibliothèque du Congrès des États-Unis. EPRS | Service de recherche du Parlement européen / Unité Bibliothèque de droit comparé. PE 698.938 – février 2022.
- <https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/le-principe-d-egalite-applique-aux-femmes-dans-la-jurisprudence-de-la-cour-supreme-americaine> Michel Rosenfeld, « Le principe d'égalité appliqué aux femmes dans la jurisprudence de la Cour Suprême américaine » - Cahiers du Conseil constitutionnel n° 5 - novembre 1998. Michel Rosenfeld est Professeur titulaire de la chaire *Justice* Sydney L. Robins en droits fondamentaux - Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Cardozo School of Law, New York.

Système politique et judiciaire aux États-Unis

- https://fr.usembassy.gov/wp-content/uploads/sites/50/2017/06/pub_esquisse_systeme_judiciaire.pdf « Esquisse du système judiciaire américain » Publication du Département d'État des États-Unis - Congressional Quarterly, Inc. Les chapitres 1 à 8 sont une adaptation autorisée du livre *Judicial Process in America*, 5^e édition, de Robert A. Carp et Ronald Stidham.

https://zestedesavoir.com/articles/3271/introduction-au-systeme-politique-etatsunien/

Un article qui propose des clefs sur les fondamentaux du système politique étasunien, en particulier le rôle des états et la séparation des pouvoirs au sein du gouvernement fédéral, pour être capable de comprendre les enjeux que soulèvent certains événements politiques.

Ciné-Dossiers

Dans ce volume :

- **Gisèle Halimi, la cause des femmes** Pour comparer les chemins de deux avocates féministes et militantes.

Ciné-dossier rédigé par Julia Pereira, commissaire générale adjointe, déléguée au programme pédagogique, du Festival du Film d'Histoire.